



Genève, le 1 avril 2021

Communiqué de presse

Prises de position du PDC sur les objets soumis en votation le 13 juin 2021

Le PDC Genève a tenu hier soir une assemblée en visioconférence pour débattre et prendre position sur les objets des votations du 13 juin 2021.

Objets fédéraux

Une très nette majorité contre l'initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine ». Au terme d'un débat passionnant entre la Conseillère nationale Verte Isabelle Pasquier et l'agricultrice Lara Graf, les délégués ont refusé cette initiative par 45 Non, 10 Oui et 6 abstentions. Des échanges nourris ont eu lieu à propos des deux initiatives dites « pesticides ». Les enjeux de santé publique et de protection de la biodiversité ont été abordés et l'objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires à fait consensus au sein de l'assemblée. En revanche, les délégués ont considéré dans leur grande majorité que ces deux initiatives étaient trop « extrêmes » et menaçaient l'ensemble de la filière agricole suisse. Par ailleurs, les efforts déjà réalisés par les agriculteurs pour limiter leur utilisation de pesticides ont été relevés. Ce n'est pas en divisant les paysans entre eux que nous allons nous en sortir mais en poursuivant les investissements dans la recherche agronomique pour trouver des alternatives à ces produits. En matière d'environnement, le PDC considère que les agriculteurs font partie de la solution et non du problème et qu'il est nécessaire d'avancer avec eux sur ce thème.

Une très nette majorité contre l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Dans la foulée du premier vote, les délégués ont refusé cette initiative par 44 Non, 9 Oui et 8 abstentions.

Une écrasante majorité en faveur de la loi sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19. Cette loi a suscité peu de débats au sein de l'assemblée, à la suite d'une rapide présentation, les délégués l'ont acceptée par 51 Oui, 1 Non et 3 abstentions.

Un plébiscite en faveur de la loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2). Le secrétaire général Vincent Gillet a présenté la loi et rappelé les enjeux. La loi sur le CO2 est une loi cadre, la pièce maîtresse de la politique climatique suisse, elle doit



permettre à notre pays de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de respecter ses engagements internationaux. Même si quelques craintes ont été exprimées quant au renchérissement du prix du carburant, l'assemblée a convenu que cette loi était absolument nécessaire au vu de l'urgence climatique. Les mesures incitatives permettent de faire évoluer les comportements et d'orienter les investissements dans la durabilité et les domaines d'avenir. Au terme de la discussion, les délégués ont accepté cette loi par 44 Oui, 8 Non et 2 abstentions.

Une quasi-unanimité en faveur de la loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Le sujet a été présenté par Jean-Paul Rouiller et Jean-Pierre Keller, analystes au sein du groupe d'analyse du terrorisme (T-JAG) au centre de politique de sécurité de Genève (GCSP). Un rappel de l'état de la menace terroriste en Suisse a été effectué suivi d'explications détaillées concernant les mesures contenues dans la loi. De nombreuses questions ont été posées par l'assemblée aux deux experts. Il apparaît que la Suisse a pris du retard et n'a plus un cadre juridique adapté à l'évolution de la menace. Il s'agit de donner à la police les moyens nécessaires pour gérer les personnes présentant un danger de nature terroriste. Il a été rappelé que les mesures policières proposées par cette loi sont d'abord préventives et que les risques de dérives avancés par les opposants ne sont pas fondés. Pour toutes ces raisons, les délégués ont accepté cette loi par 53 Oui et 2 abstentions.

Objet cantonal

Un très large soutien à la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu ». Cyril Huguenin, magistrat à Bernex, a présenté le sujet et les enjeux du déclassement de cette zone pour la commune. Il s'agit de construire un cycle d'orientation, un centre de formation pour le personnel soignant et des infrastructures communales. Le refus de principe des opposants à tout déclassement a été relevé. Le PDC a toujours défendu la zone agricole, mais dans le cas présent, ces terrains sont en friche et les infrastructures prévues à cet emplacement sont essentielles pour la commune et le canton, notamment pour pouvoir former davantage de personnel soignant. Les délégués ont donc accepté cette loi par 49 Oui, 2 Non et 5 abstentions.

Contacts :

Delphine Bachmann, présidente

Vincent Gillet, secrétaire général